

CAMPAGNE PSF 2025 DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

POUR LES COMITES DEPARTEMENTAUX



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



**SUBVENTIONS
TERRITORIALES
2024 DE L'AGENCE
NATIONALE DU
SPORT**

**BILAN DE LA GESTION DES PROJETS
SPORTIFS FÉDÉRAUX 2024**



Rappel du cadre

Les subventions du PSF ont vocation à accompagner les projets de développement au croisement des ambitions du projet de mandat “le cyclisme en partage” et des politiques publiques portées par le ministère des Sports

- ✓ La FFC présente chaque année une **note de cadrage du PSF**, validée par l'ANS et accompagnée des outils dédiés
- ✓ 4 comités ultramarins, **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion** sont concernés par le PSF comme les 12 comités de l'hexagone
- ✓ Nouvelle Calédonie, Polynésie et Corse, n'ont pas accès au PSF, ils sont soutenus via le Projet Sportif Territorial administré par les services territoriaux de l'Etat

Chiffres clés 2024

Projets Sportifs Fédéraux 2024 : vue d'ensemble



Une enveloppe plutôt stable

 **1 387 600 €**

- **54 %** attribués aux clubs.
- **46 %** attribués aux comités.
- **146 000 €** destiné au dispositif « Animation Olympiques et vacances Paralympiques ».

Une mobilisation toujours importante

 **804** actions déposés

- **16** comités régionaux.
- **57** comités départementaux.
- **306** clubs.

Ces projets représentent en 2024 une demande globale : 3 757 947 €

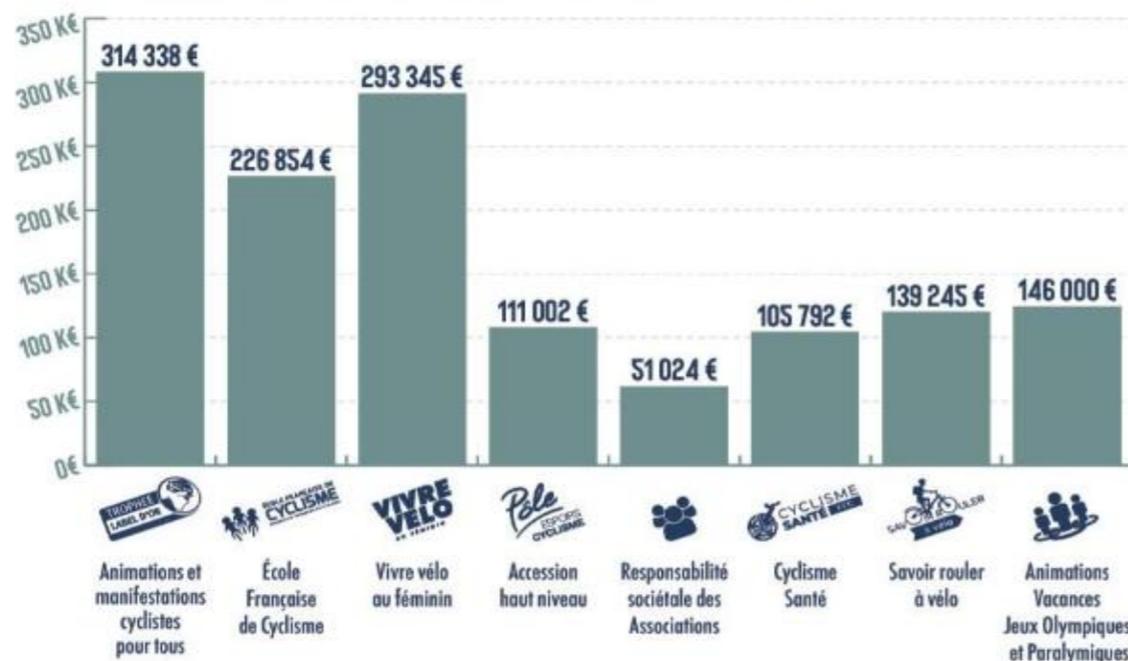
Retours Campagne PSF-Olympiade

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX 2024

1.387 M€ d'enveloppe PSF : 54% pour les clubs, 46% pour les comités

Sur les 626 actions financées 329 sont animées par des salariés

MONTANT ATTRIBUÉ AUX CLUBS ET COMITÉS PAR THÉMATIQUES



2021-2024 BILAN OLYMPIADE

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX 2024

€ 2 806 521 € versés aux clubs (en moyenne 2890 €/club)

435 clubs ayants reçu un financement au titre du PSF

2 561 979 € versés aux comités départementaux et régionaux

EMPLOI & PROFESSIONNALISATION

1 plan de professionnalisation des structures de la FFC, document cadre de la stratégie Emploi

+ de 140 emplois créés en 4 ANS et accompagnés par la FFC

Aide directe à l'emploi sur fonds propres FFC 195K€ sur 4 ANS

Aide ANS emploi mobilisée pour les structures FFC de 4.3 Millions d'€ sur 4 ANS

Le PSF au croisement des ambitions du projet de mandat « Le cyclisme en partage » et de la politique du Sport.

Les ambitions du projet de mandat :

- ✓ *Ambition n°4 Un projet événementiel pour toutes les disciplines, et tous les territoires.*
- ✓ *Ambition n°5 Une pratique du cyclisme sous forme fédérée au sein des clubs grâce à des équipements identifiés, une qualité d'accueil, et une formation reconnue*
- ✓ *Ambition n°6 Une transformation économique de notre univers fédéral atteignable pour chaque niveau.*
- ✓ *Ambition n°7 Notre responsabilité sociale et environnementale accessible et déclinable*
- ✓ *Et dans une moindre mesure l'Ambition n°3 relative au Plan de performance sportif, pour conforter la France dans son rang de leader toutes disciplines. Le PSF peut en effet abonder le programme accession délégué aux comités régionaux.*

Traduction des orientations dans la Note de cadrage

Note de cadrage de la commission d'étude et d'attribution des subventions « Projets sportifs fédéraux » de la Fédération Française de Cyclisme

Campagne 2025



La Fédération Française de Cyclisme (FFC) gère comme toutes les fédérations agréées dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence nationale du Sport (ANS).

Ce dispositif permet de mettre en œuvre une part importante de la déclinaison territoriale du projet de mandat « Le Cyclisme en partage », tout en répondant aux objectifs de la politique publique portée par le ministère en charge des Sports.

La FFC dispose en 2025 d'une enveloppe de subventions de 1 169 000 € à attribuer, soit une diminution de 5,8 % par rapport à l'année 2024. Une part de 210 000€ est dédiée aux territoires ultra marins (hors Nouvelle Calédonie et Polynésie française)

La gestion de cette enveloppe de subventions territoriales confiée à la FFC est réalisée par une commission indépendante, dite « Commission ANS ». Elle est composée de membres du conseil fédéral qui n'ont pas de mandat exécutif dans les structures territoriales de la FFC, de cadres techniques sportifs et de salariés de la FFC. Sa mission est d'étudier, avec l'appui des référents désignés par les comités régionaux, la qualité des projets présentés puis de répartir de manière indépendante les moyens financiers disponibles pour le cyclisme français. Le Bureau Exécutif de la FFC fixe annuellement les orientations stratégiques des travaux de la Commission ANS. A l'issue de la campagne de subventionnement, la Commission ANS rend compte de ses travaux auprès du bureau exécutif de la FFC, et de l'Agence nationale du Sport.

Campagne 2025

Pas de changement dans les process et outils de l'ANS et de la FFC

Stabilité des thématiques FFC et exigences tenues en 2024

Traitement des dossiers **Comités similaire à 2024**: entrée thématique obligatoire comme les clubs (3 Dev + 1 Accession HN). Vérification et suivi des pièces par la DTN commission-ans@ffc.fr

Mise à jour des projets associatif

Pièces administratives des dossiers « comités départementaux »

- La liste des dirigeants et les statuts
- Les coordonnées bancaires à jour (Vérification du nom du titulaire du RIB).
- Le rapport d'activité de l'année 2024.
- Les comptes annuels 2024 approuvés (bilan actif-passif et comptes de résultat), accompagnés du rapport du commissaire aux comptes le cas échéant.
- Le projet associatif actualisé.
- Le budget prévisionnel 2025 voté en Assemblée Générale.
- CRF (Compte Rendu Financier) N-1 ou CRF intermédiaire si l'action N-1 n'est pas encore terminée.

BIEN INFORME VOTRE COMITE REGIONAL et la FFC SI VOUS MODIFIEZ L'UNE DE CES PIECES EN COURS D'INSTRUCTION

Le dépôt d'un dossier de demande de subvention (1)

- **Intitulé du projet** : "Nom du dispositif choisi – Nom du comité départemental"
- **Objectifs** : éléments généraux
- **Description** : actions, déclinaison des objectifs
- **Modalité de l'aide** : "Aide au Projet"
- **Objectifs opérationnels** : 4 possibilités
- **Modalités ou dispositifs** : 10 possibilités

Objectifs opérationnels/modalités ou objectifs

Objectif : "Développement de la pratique"

- *Ecole Française de Cyclisme (pas pour les CD)*
- Manifestations et animations cyclistes pour toutes et tous
- Savoir Rouler à Vélo
- Vivre vélo au féminin

Objectif "Ethique et citoyenneté"

- Responsabilité Sociétale des Associations

Objectif "Promotion sport santé"

- Cyclisme santé

Objectif : Accession territoriale au sport de haut niveau (cf Webinaire du 6 mai)

Attention : ces quatre dispositifs ne concernent que les structures inscrites au PPF labellisé au niveau territoriale (cf liste des structures en annexe de la note de cadrage).

- Détection – Accession territoriale
- Perfectionnement – Accession territoriale
- Formations
- Compétitions

Evolution à noter dans les thématiques FFC

- EFC : aide à la souscription abonnement NOLIO by FFC pour 1 an : Offre Club (aide de 500€) avec 3 entraîneurs pour 120 sportifs ; OU offre Club Starter (aide de 300€) avec 2 entraîneurs pour 40 sportifs.
- Intégration de la « Lutte contre toutes les formes de violence dans le Sport » et "Parasport" dans la thématique Responsabilité Sociétale des Associations.
- Accession Territoriale au sport de haut niveau, détection, perfectionnement et compétitions : aide à la souscription abonnement NOLIO by FFC Offre Club (aide de 500€) avec 3 entraîneurs pour 120 sportifs ; OU offre Club Starter (aide de 300€) avec 2 entraîneurs pour 40 sportifs.

Le dépôt d'un dossier de demande de subvention (2)

- **Publics bénéficiaires** : statut, genre, tranche d'âge, nombre, type, commentaire...
- **Territoires** : Priorités aux ZRR et QPV
- **Moyens humains**
- **Evaluation** : Ajout d'un indicateur obligatoire par thématique
- **Budget de l'action et subvention demandée** : demande de 1 500 € minimum (hors ZRR – 1 000 €)*

***A compter de 2025**, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € et afin d'éviter le « saupoudrage », seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées ainsi :

- **Une subvention de 1 500 €** permettra de financer **1 action à 1 500 €** ou **2 actions à 750 €**.
- **Une subvention de 1 000 €** permettra de financer **1 action à 1 000 €** ou **2 actions à 500€**.

Pour vous guider dans votre demande

Page internet dédiée: [Projet Sportif Fédéral FFC](#)

[Dossier-daccompagnement-des-clubs-et-comites-PSF-2024.pdf \(ffc.fr\)](#)

Calendrier prévisionnel campagne FFC 2025

Action	Echéances
Saisie des bilans 2024 sur Compte Asso	Au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.
Formation nationale des référents régionaux ANS	23 avril 2025
Mise en ligne des documents sur le site FFC	18 avril 2025
Ouverture de la campagne aux clubs et comités	18 avril au 16 mai 2025
Instructions dossiers par CR et commission nationale	Avant le 5 juin 2025
Commission nationale	10 & 11 juin 2025
Mise en paiement	Juillet-septembre 2025

Webinaires à venir

- **Le 29 avril 2025 – 19h/20h 30 - Webinaire ANS Clubs et Comités**
- **Le 6 mai 2025 – 19h/20h 30 - Accession haut niveau**